



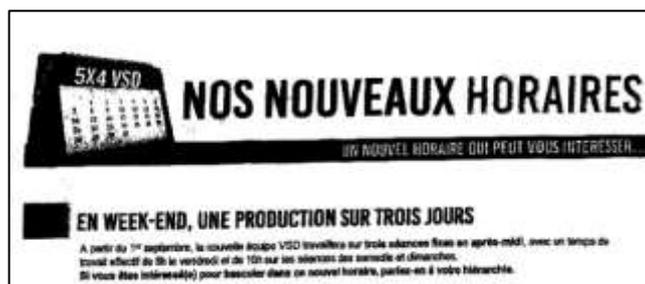
A Sochaux, Rennes et Poissy des intérimaires débrayent pour les salaires !

Il y a près de 8000 travailleurs intérimaires dans les usines PSA du pays. Partout, les intérimaires ont les plus bas salaires et tiennent les postes les plus durs !

Où sont les 2200 € bruts en VSD ?

Des intérimaires de Peinture et du Montage, en VSD, ont débrayé parce que le montant de leur paie ne correspond pas à celui du document remis dans les agences d'intérim et à l'atelier :

Extrait du document remis aux intérimaires du VSD :



En septembre, des intérimaires du VSD n'ont perçu qu'entre 1367 et à peine 1400 euros nets et non les 1850 euros nets annoncés par PSA !

Loin du compte !

Des intérimaires ont perçu entre 1700 et 1900 euros nets parce que les IFM et les congés payés ont été versés sur la paye de septembre.

Mais une fois les 141 euros du 13^{ème} mois et les IFM déduits, nous sommes loin des 1850 euros nets !

Injustifiable !

La direction se dédouane en invoquant un problème de communication. Sauf que c'est elle qui a remis le document ci-contre, a déclaré à la presse, le 30 juillet 2017 : « 2200 euros bruts en VSD y compris pour les travailleurs détachés » et, fait dire aux agences d'intérim 2200 euros bruts dans toutes les réunions de candidats pour travailler en VSD ! **Des intérimaires ont débrayé pour que les engagements pris soient tenus !**

Bon à savoir !

Des intérimaires victimes d'un accident du travail à l'usine, d'un ennui de santé, ou, ayant contracté une maladie professionnelle sont convoqués par l'agence d'intérim pour signer une rupture anticipée de leur contrat, « une rupture d'un commun accord ».

La CGT rappelle que : lors d'un arrêt maladie d'un arrêt suite à un accident du travail, quel que soit notre contrat de travail (CDI, CDD, intérim...) le contrat de travail n'est que « **suspendu** », il n'est pas « **rompu** » !

Les agences d'intérim et PSA n'ont pas le droit de rompre un contrat d'intérim avant la fin en raison d'un arrêt maladie, d'un arrêt en accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Les agences d'intérim ne peuvent donc que demander l'accord des intérimaires si elles veulent rompre leur contrat avant la fin !

Les intérimaires **sont en droit de refuser et ont tout intérêt à refuser** la rupture anticipée de leur contrat appelée « **rupture d'un commun accord** ». En signant cette rupture, ils sont au chômage avec le risque de devoir supporter des frais de santé à la place de l'agence d'intérim !

C'est inacceptable !

A l'usine de Rennes

Plusieurs dizaines d'intérimaires ont fait grève deux jours pour des augmentations de salaire

Mercredi 18 octobre : la direction de Rennes a senti le mécontentement et décider de concéder les mesures suivantes :

- 1) **Passage automatique au bout de 6 mois du coefficient 170 au 180, soit 30€ brut d'augmentation par mois.**
- 2) **Si l'intérimaire a 6 mois d'expérience dans son métier avant de travailler à PSA, il passe au coefficient 180 dès le 1^{er} jour sans attendre 6 mois.**

Pour les intérimaires, la direction était encore très loin du compte et cela les a encouragés à faire grève pour essayer d'obtenir bien plus.

Et le jeudi 19 octobre, à la 1^{ère} pause, 70 intérimaires se réunissaient et se mettaient en grève. Ils étaient accompagnés par des militants CGT et des CDI.

Leurs revendications : paiement du chômage à 100 % et 11 € brut de l'heure (soit 150 € de plus par mois).

Le Montage est à l'arrêt, les intérimaires grévistes ont défilé dans l'atelier et décidé de remettre ça le lendemain. Le 20 octobre, 50 intérimaires de l'équipe du matin qui se remettaient en grève dès la 1^{ère} pause jusqu'en fin de poste. Ils ont accueilli aux portillons leurs camarades de travail de l'équipe du soir. Et en équipe du soir, à la 2^{ème} pause, 30 intérimaires et des embauchés décidaient de se mettre en grève à leur tour !

A l'usine de Poissy

PAS DE PAIEMENT, PAS DE TRAVAIL !

Voilà le mot d'ordre qu'ont fait entendre les salariés de l'équipe 12 de l'Emboutissage à la direction.

Jeudi 19 octobre, une trentaine de salariés ont débrayé pour réclamer le paiement du samedi 21 octobre.

Le RG de l'Emboutissage a vanté les bienfaits du compteur modulable et a affirmé qu'il ne pouvait pas sortir du cadre de l'accord du NEC.

A la sortie de cette réunion, toujours mobilisés, les salariés ont décidé de se mettre en grève le samedi 21 octobre si la direction s'entêtait.

Si la direction ne veut pas payer, alors il n'y aura pas de travail !

Devant la détermination des salariés, le RG a fait une nouvelle réunion, vendredi 20 octobre.

Il avait changé de discours et a annoncé que finalement, le NEC ne s'appliquera pas et que la direction payera ce samedi en heures supplémentaires individuelle dès la fin du mois.

La mobilisation et l'action des salariés ont fait reculer la direction, les salariés de l'équipe 12 imposent le paiement du samedi 21 octobre !

Intérimaires et CDI, nous avons les mêmes intérêts !

A Sochaux, Rennes ou Poissy et toutes les usines du groupe, notre travail rapporte des milliards de profits à PSA et aux actionnaires qui en veulent toujours plus !

Le 16 novembre à 14 h au champ de foire la CGT et d'autres syndicats appellent à manifester, saisissons cette occasion ! C'est en se mobilisant tous ensemble que nous aurons la force de faire reculer PSA et le gouvernement à son service !